

EE PV
25 Ans

Registre n°: _____ Scellé n°: _____
 ADRESSE DE L'INSTALLATION: Rue Franklin Roosevelt 20
6840 NEUFCHATEAU
 PROPRIETAIRE (Nom - Prénom): _____
 Adresse: Rue Franklin Roosevelt 20 6840 NEUFCHATEAU
 DEMANDEUR: GREEN ENERGY & SERVICES
 Adresse: Rue Port Boisse 3 6700 DARENE
 INSTALLATEUR: IDEA
 Adresse: _____
 TVA ou CI: 0897 930 841



GRD: ORCS Compteur n°: 1403197 Index: 0029396/000978 Code EAN: 541499020708551064

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesure utilisés : Mesureur de terre n°SGS : 160861 Mesureur d'isolement n°SGS : 160861 Mesureur de continuité n°SGS : 160861
 Schéma liaison à la terre: TT Procédure technique : (RGIE art.86) TEC EE 102
 Date de contrôle : 29.06.2015 (RGIE art.87/86) TEC EE 211-212

- Type de contrôle : Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art.270)
 Visite de contrôle périodique (RGIE art.271 et 271bis)
 Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art.276)
 Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276bis)
 Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art.270) (voir verso)

Type d'installation: existante - nouvelle - extension - modification - temporaire - chantier : _____

Type locaux - compris dans l'installation : habitation (maison, appartement, autres), compteur de chantier « domestique », parties communes d'une installation résidentielle, autres : _____

Début des travaux : fondations avant / après 1.10.81 - Installation électrique avant / après 1.10.81 - 1.1.83 - BA4/BA5 : oui / non

Raccordement : tension : 3x 230 V AC-DC ; Protection raccordement : existante ; A - prévue : _____ A

Câble alimentation tableau principal : _____ x _____ mm², type : _____ ; Inter. général : DRPR 63 A, type : _____ A

Type prise de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 1 ; Ra = 15,72 Ω ; Ri tot = P.A MΩ

DESCRIPTION: voir schéma(s) en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	Δ In (mA)
<u>63</u>	<u>10000</u>	<u>30</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
	<u>VOIR SCHEMAS</u>	

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	Δ In (mA)
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre: bon - infractions - remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent: bon - infractions - remarques
- Existe-t-il : salles de bains - lessiveuse - lave-vaisselle - séchoir - salle de douche : oui - non
- Existe-t-il des influences externes particulières : oui - non (si oui, voir en annexe)
- Eclairage TBTS placé : oui - non
- Chauffage électrique placé : oui - non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas: bon - infractions - remarques
- Etat du matériel électrique: bon - infractions - remarques
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects: bon - infractions - remarques
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires: bon - infractions - remarques - pas applicable
- Matériel électrique fixe et mobile: bon - infractions - remarques
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut: bon - infractions - remarques

INFRACTIONS - REMARQUES:
Index compteur vect: 0000AR, 6 kWh n° 7E3883 000010 NID CE DAS 1259

ONDULEUR A: 3 kWh n° 213 035 22 84

Le contrôle ne porte que sur la ligne des panneaux photovoltaïques

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : voir verso

CONCLUSION : (Information importante au verso)

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE, sous réserve de (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer avant le 29.10.6 Le DPCDR général est était plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux trois personnes intéressées.

L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.

Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le _____

Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

L'INSPECTEUR: _____ NOM - FONCTION/QUALITE: _____
 N° + nom + signature Vu inspecteur à la date ci-dessus
CONTROLE PAR _____
 SGS SSB
 DATE: 29.06.2015
 INSP. 030 L. ARNOIS
 Feuillet BT n° **202004**

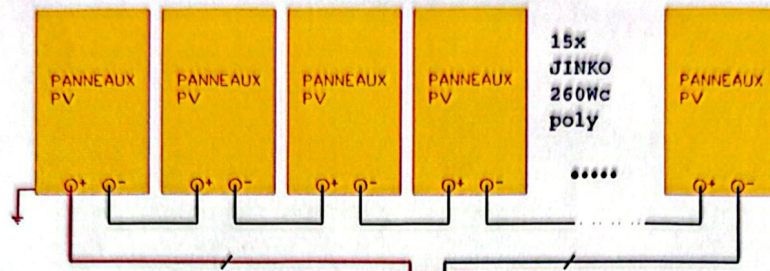
Les conditions générales de SGS Statutory Services Belgium, en votre possession, sont applicables pour ce rapport.

SGS Statutory Services Belgium ASBL Bd International, 55/D 1070 Bruxelles t +32 (0)2 411 60 35 f +32 (0)2 411 38 70 e sgs.brussels.sgsssb@sgs.com
 Square des Conduites d'Eau, 1 4020 Liège t +32 (0)4 365 62 71 f +32 (0)4 366 14 93 e sgs.liege.sgsssb@sgs.com

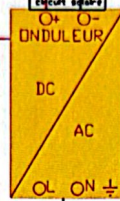
Member of the SGS Group RPM/RPR Bruxelles/Brussel TVA/BTW BE 0407 573 610 DEXIA IBAN : BE44 552-2890500-45 - BIC : GKCCBEBB

Schéma unifilaire - 1 string - 1 onduleur - 1 compteur

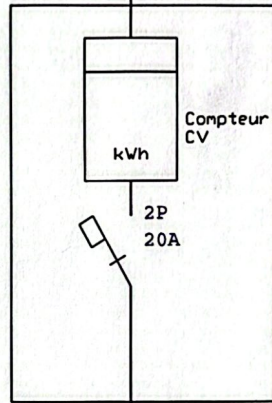
Voc = 38,1 V - Icc = 8,98 A



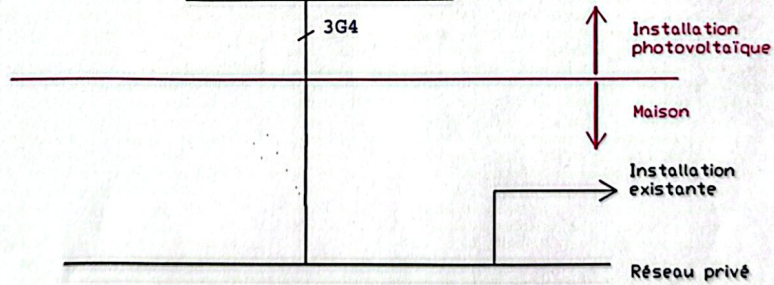
"Désactiver surveillance terre"



2130352284
SB3600TL-21

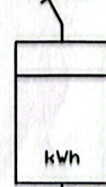


VP
7074230



Installation photovoltaïque
Maison
Installation existante

diff 1 / 63A
300mA



TRI 230V

Disj. Principal / 39A



Rue Franklin Roosevelt, 20
6840 NEUFCHATEAU

Le 16/06/2015

CONTROLE PAR
SGS SSB
DATE
INSP 630

29.06.2015
L. ARNOLS

